

Qui vous représente



**Président national,
Jerry Dias**

jerry.dias@unifor.org

[@JerryPDias](https://twitter.com/JerryPDias)

Dirigeantes et dirigeants nationaux

Unifor est géré par des dirigeantes et dirigeants élus parmi ses membres tous les trois ans, à l'occasion d'un congrès (la directrice ou le directeur québécois est élu par le Conseil québécois et proclamé lors du congrès). Les six principaux dirigeants et dirigeantes sont responsables des activités quotidiennes du syndicat et collaborent avec les représentantes et représentants pour mener des campagnes et des initiatives et mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de négociation et d'action politique.

Pour bien représenter ses effectifs d'un océan à l'autre, Unifor a des directrices et directeurs régionaux qui représentent les régions de l'Atlantique, de l'Ontario et de l'Ouest, en sus d'une présidente ou d'un président et d'une secrétaire-trésorière ou d'un secrétaire-trésorier. Les directrices et les directeurs régionaux sont élus par les membres lors d'un congrès. En tant que hauts dirigeants et dirigeantes, ils font partie de l'équipe de direction et sont chargés des activités politiques pratiques du syndicat dans leurs régions respectives. Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur les personnes qui vous représentent et travaillent pour vous. Communiquez avec votre directrice régionale ou le directeur québécois pour prendre part aux travaux des comités et aux campagnes dans votre coin.

Vous pouvez lire les biographies des membres de notre équipe dirigeante à l'adresse unifor.org/dirigeants.

Les membres au Québec peuvent visiter uniforquebec.org pour de plus amples renseignements sur les campagnes.



**Secrétaire-trésorier,
Bob Orr**

bob.orr@unifor.org

[@BobOrrUnifor](https://twitter.com/BobOrrUnifor)

Région de l'Atlantique

**Directrice de la région de l'Atlantique,
Lana Payne**

lana.payne@unifor.org [@LanaMPayne](https://twitter.com/LanaMPayne)

unifor.org/ConseilAtlantique

Responsable des membres en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador



Région de l'Ontario

**Directrice de la région de l'Ontario,
Naureen Rizvi**

naureen.rizvi@unifor.org

[@NaureenRizvi](https://twitter.com/NaureenRizvi)

unifor.org/ConseilOntario

Responsable des membres en Ontario



Région de l'Ouest

**Directrice de la région de l'Ouest,
Joie Warnock**

joie.warnock@unifor.org [@joiewarnock](https://twitter.com/joiewarnock)

unifor.org/ConseilCB | unifor.org/ConseilPrairies

Responsable des membres au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut



**Directeur québécois,
Renaud Gagné,**

renaud.gagne@unifor.org

uniforquebec.org

Qui vous représente

Conseil exécutif national (CEN)

Le CEN rassemble l'équipe dirigeante d'Unifor. Bien qu'ils représentent différents groupes du syndicat, tous les membres du CEN ont la responsabilité et l'obligation de défendre et de protéger les intérêts de l'ensemble des membres. Le CEN est l'autorité suprême d'Unifor entre les congrès.

Les six dirigeantes et dirigeants élus qui sont énumérés ci-dessus font tous partie du CEN, ainsi que les personnes suivantes :

- les présidentes et présidents de chaque conseil régional (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario et Atlantique) et du Conseil québécois;
- la représentante ou le représentant élu du comité national des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur;
- la présidente ou le président du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités;
- la présidente ou le président du Conseil national des métiers spécialisés;
- les représentantes et représentants élus des conseils industriels, choisis parmi les candidatures présentées par les conseils industriels. Une représentante ou un représentant est élu pour chacun des 11 conseils industriels. Les élections ont lieu lors du Congrès canadien, tous les trois ans.

Comme n'importe quel autre comité ou conseil du syndicat national, le CEN vise une composition diversifiée, paritaire et représentative sur le plan régional.

Pour garantir un équilibre régional, les statuts stipulent que les membres d'une même région du syndicat national (régions de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Ouest et Québec) ne doivent pas détenir en tout temps plus que 13 des 25 sièges du CEN.

Pour en savoir davantage sur la gouvernance d'Unifor, son code d'éthique et ses pratiques démocratiques, la gestion des cotisations et les activités de ses comités et conseils, veuillez vous reporter aux statuts d'Unifor à l'adresse unifor.org/statuts.

